

***L'entrepreneuriat et les institutions******Par : Samira KHENDEK et Chaib BOUNOUA******Université de Tlemcen******samira8828@hotmail.fr******Résumé :***

Ce travail se veut une contribution à la théorie des institutions et de l'entrepreneuriat. En adoptant une démarche institutionnelle, nous avons tenté de montrer l'impact de l'environnement institutionnel sur l'activité entrepreneuriale. Cette méthodologie nous a semblé pertinente pour apporter une réponse à des problématiques qui n'ont pas pu être résolues par les anciennes théories de la croissance. En effet, les théories classiques et néoclassiques ne sont pas parvenues à expliquer les écarts de performance entre les pays, ni à expliquer certains comportements qui caractérisent la majorité des pays rentiers. En prenant le cas de l'Algérie, nous avons essayé de montrer que la dotation en ressources naturelles associée à une structure institutionnelle dysfonctionnelle, en mettant l'accent sur les obstacles bureaucratiques, paralyse le tissu industriel et freine l'activité entrepreneuriale.

**Mots clés :** entrepreneuriat, institutions, pays rentiers, comportement rentier, Algérie, obstacles bureaucratiques.

***Abstract***

The present work is a modest contribution to the theory of entrepreneurship and innovation. We have tried, through the introduction of institutional analysis, to enrich the theory of the entrepreneurship and to show the impact of business climate on entrepreneurial function. In fact, the classical and neo-classical theories failed to explain the gaps between developed and developing countries and also in explaining certain behavior that characterize the rentier economies. By taking the case of Algeria, we have attempted to demonstrate that the natural resources endowment combined with a bad governance structure, focusing on bureaucratic constraints, hinder the industrial sector and impede the entrepreneurial activity.

**Key words:** institutions, entrepreneurship, Algeria, rentier countries, rent seeking, bureaucratic constraints

### **Introduction**

Les économistes ont souvent affirmé que la quantité et la qualité des entrepreneurs dans un pays est un facteur clé de développement. L'entrepreneuriat est aujourd'hui reconnu comme le moteur du développement économique. Il est considéré comme un mécanisme important dans le processus de développement via l'emploi, l'innovation et le bien être.

Ainsi, les pays caractérisés par un secteur privé performant et créateur de richesse sont ceux qui atteignent des taux de croissance élevés. Ces pays ont mis en place un cadre institutionnel incitatif à l'investissement privé et au développement d'une activité entrepreneuriale de qualité. L'entrepreneur est un élément essentiel dans le processus de la croissance économique, car il crée de nombreuses opportunités de découverte de nouvelles idées qui peuvent être la source de nouveaux produits et services. En effet, Schumpeter définit l'entrepreneur en fonction des perspectives économiques en se focalisant sur sa perception de nouvelles opportunités économiques et son introduction de nouvelles idées sur le marché. L'entrepreneur perçoit les opportunités, accumule et combine une quantité de ressources, établit un plan d'action et récolte enfin le fruit de sa création en temps voulu.

Toutefois, dans les pays en développement tel que l'Algérie, l'activité entrepreneuriale reste très faible comparé à la moyenne mondiale. Ceci est en partie dû à la médiocrité de l'environnement institutionnel qui régit et façonne le comportement des agents économiques. En effet, ces acteurs sont confrontés à de nombreux obstacles institutionnels qui les dissuadent d'investir dans des activités productives essentiellement la bureaucratie.

Les rapports des institutions financières internationales sur l'administration algérienne sont alarmants. Citons l'exemple du rapport de doing business qui classe l'Algérie à la 138<sup>e</sup> place (sur 185pays) concernant l'obtention d'un permis de construction, à la 172<sup>e</sup> concernant le transfert de propriété et à la 170<sup>e</sup> position pour la procédure du paiement des impôts.

De ce fait, nous pouvons poser la problématique suivante :

Dans quelle mesure l'environnement institutionnel affecte l'activité entrepreneuriale ? Pour répondre à cette problématique, nous avons divisé notre travail en trois parties. La première abordera la théorie de l'entrepreneuriat, la deuxième sera consacrée à la relation entre les institutions et l'entrepreneuriat en se focalisant sur la contrainte de la bureaucratie, et enfin la dernière partie décrira le climat des affaires en Algérie en comparaison avec un groupe de pays.

### **I. Les différentes perceptions de l'entrepreneuriat:**

#### **1. L'APPROCHE DE CANTILLON**

Les premières recherches sur le thème de l'entrepreneuriat ont commencé au 18<sup>ème</sup> siècle avec les travaux de l'économiste Irlandais Richard Cantillon. Selon lui, l'entrepreneur n'est pas considéré comme un facteur de production. C'est un agent économique qui prend des risques. (Bula, 2012, 83). Cantillon considère que l'écart entre l'offre et la demande permet aux consommateurs d'acheter les produits moins chères et aux producteurs de vendre à un prix plus élevé. Ce type d'arbitrage assure l'équilibre sur le marché concurrentiel.

La vision de Cantillon sur l'entrepreneuriat était limitée et ses hypothèses étaient trop simplistes. Mais contrairement à Smith, cet économiste a distingué le capitaliste (qui apporte le capital) de l'entrepreneur qui fait des choix rationnels et alloue ses ressources de manière efficiente en vue de réaliser un profit. Dans son approche, il s'est focalisé sur le risque encouru par l'entrepreneur en s'engageant dans des opportunités de profit incertain. (Landstrom, 2005, 28).

Après Cantillon, les économistes classiques comme Adam Smith qui a mis l'accent sur le capitaliste en négligeant la fonction entrepreneuriale. Dans son analyse, le capitaliste représente l'élément central de l'économie. La majorité des classiques ont suivis l'analyse de Smith. Il y a quand même des exceptions, cas par exemple de **Bentham Jeremy** qui a critiqué l'approche de Smith. Ainsi, ce dernier a donné à l'entrepreneur un rôle important dans le processus du développement économique.

## 2. L'APPROCHE DE JEAN BAPTISTE SAY

**Say** est un économiste français qui a changé la vision de l'entrepreneur. Dans son livre « traité d'économie politique », il a défini la fonction de l'entrepreneur comme 'une combinaison des facteurs de production dans une organisation.' Il a divisé l'activité industrielle en trois différentes tâches. En effet, pour réaliser un produit il est nécessaire de commencer par une étude de marché et d'étudier les lois de la nature concernant ce produit. Ensuite, se servir de ces connaissances pour les appliquer efficacement et finalement exécuter le travail manuel indiqué dans les deux dernières tâches.

Selon Say, il est rare que ces trois opérations soient exécutées par la même personne.

Ainsi, nous avons trois acteurs distincts pour chaque opération à savoir:

Le scientifique : il étudie et explore les lois de la nature afin de produire de la connaissance, l'entrepreneur (l'agriculteur, le manufacturier ou le commerçant) bénéficie des connaissances pour créer des produits utiles pour son propre bénéfice et en supportant un risque. Enfin l'ouvrier suit les directives des deux acteurs précédents pour fabriquer le produit. (Say, 1803, 50).

Donc, d'après son approche, l'entrepreneur est un agent intermédiaire. Il doit à la fois connaître toutes les difficultés auxquelles est confronté chaque ouvrier dans la réalisation de sa tâche, et déterminer les limites de toutes les parties de l'organisation. L'entrepreneur est ainsi l'agent principal. Cela n'est pas dû au fait qu'il représente un facteur de production intrinsèque mais plutôt par le rôle qu'il joue dans le succès de l'entreprise et dans sa contribution à la création de la richesse. (Menudo, 2014, 44).

## 3. L'ENTREPRENEUR SELON KNIGHT

**Knight** avance que dans l'entreprise moderne, il existe deux groupes d'agents qui travaillent ensemble en vue de réaliser la performance de l'entreprise. Ces agents sont les propriétaires et les managers. Ces derniers sont responsables de la fonction de contrôle. Selon Knight, dans un monde de concurrence parfaite, aucun agent n'est confronté à l'incertitude. Par conséquent le profit est éliminé. L'incertitude selon lui

est considérée comme une limitation des connaissances individuelles. Le cerveau humain est ainsi caractérisé par une capacité limitée à analyser, traiter et acquérir toutes les informations disponibles. Donc, le succès de l'entrepreneur ou son échec dépendent de son habilité à prendre la meilleure décision dans un environnement incertain. (Emmett, 2010, 2, 3).

### **L'incertitude et le risque selon Knight**

Frank Knight est l'économiste le plus connu du 19<sup>eme</sup> siècle par ses travaux précieux sur l'entrepreneuriat. Malgré les critiques adressées aux deux économistes qui l'ont précédé (**Clark** et **Hawley**), Knight s'est inspiré de leurs travaux de recherche à savoir, la distinction entre le statique et le dynamique (repris de l'analyse de Clark) et la distinction entre le risque et l'incertitude (repris de Hawley). En effet, Knight a suivie l'idée de Hawley : l'investissement permet à l'entrepreneur de réaliser un profit qui est la contrepartie du risque supporté par cet entrepreneur. (Pradier and Serrano, 2000, 94).

Knight distingue trois catégories d'incertitudes : le **risqué** existe lorsque les profits sont incertains mais peuvent être prévus par le calcul des probabilités. L'incertitude survient lorsque les profits sont incertains et les prévisions (les probabilités) ne peuvent pas être calculées à cause du manque d'information. Enfin il y a **la véritable incertitude** ou **l'incertitude réelle** qui existe quand le futur est incertain, les instances sont inconnues et la distribution des résultats est inexistante. (Knight, 1921, 216 217). Il dit à ce propos « "if it were possible to measure with absolute accuracy all the determining circumstances in the case it would seem that we should be able to predict the result in the individual instance, but it is obtrusively manifest that in many cases we cannot do this". L'entrepreneuriat selon Knight est caractérisé par l'incertitude réelle. (Knight, 218).

## **4. LA THEORIE DE SCHUMPETER SUR L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT**

### **4.1 Le mécanisme Schumpetérien: la création destructive**

Pour **Schumpeter**, l'individu ne peut être considéré comme un entrepreneur que dans le cas où il innove. Il a la capacité d'allouer différentes ressources, les combiner pour créer de nouvelles choses qui rompent avec les anciennes. Dans son livre « capitalism, socialism and democracy », Schumpeter décrit le système capitaliste et le relie avec le besoins de l'innovation. Le système capitaliste est caractérisé par le changement, il est basé sur la compétition qui constitue la règle pour toutes les entreprises présentes sur le marché. Les nouveaux produits, les nouvelles méthodes d'organisation et de production et les nouveaux marchés créés par les entreprises capitalistes, constituent le moteur de ce système qui garantissent son maintien. (Schumpeter, 1943, 82, 83).

Ainsi, à travers ce mécanisme, de nouvelles entreprises sont créés, d'autres sont redressées et les moins performantes sont mises en faillite. Il n y a plus de place pour celles qui détruisent les ressources. Dans son approche, cet économiste distingue deux types de risque : le premier est lié aux « problèmes techniques de production», et le second à « l'échec commercial » (Croitoru, 2012, 140).

Selon lui, les entrepreneurs innovateurs ont besoins de ressources financières pour leur investissement et c'est le système bancaire qui leur fournit ces ressources. (Hagemann, 2013, 8).

## **II. L'entrepreneuriat et l'environnement institutionnel**

### **1. LE ROLE DES INSTITUTIONS DANS L'ENTREPRENEURIAT**

#### **1.1 Les institutions formelles et l'entrepreneuriat**

Selon la nouvelle économie institutionnelle, les institutions sont les déterminants profonds de la croissance économique. L'environnement institutionnel conditionne l'activité des entrepreneurs. Le rôle principal des institutions dans la société réside dans la réduction de l'incertitude par l'établissement d'une structure stable qui structure les interactions humaines et réduit les coûts de transaction. (North, 1990, 6).

Les institutions formelles sont généralement liées aux régimes de droits de propriété, avec l'état de droit, les libertés économiques et politiques,... Cependant, une

littérature importante souligne qu'une faible structure institutionnelle, notamment la qualité du code de commerce, l'efficacité du système judiciaire, les barrières administratives, et l'absence d'institutions qui soutiennent le marché constituent un véritable obstacle à l'entrepreneuriat. (El Harbi and Anderson, 2010, 438).

Si les entrepreneurs activent dans un environnement institutionnel efficient, ils seront incités à investir dans des activités novatrices. L'institution la plus importante pour les entrepreneurs innovateurs est la protection de leurs droits de propriété.

Ainsi, les brevets sont une structure institutionnelle intrinsèque dans le secteur de l'innovation, et spécialement pour les industries chimiques et technologiques, les industries pharmaceutiques et les industries de fabrication des matériaux mécaniques simples. Une enquête a montré que l'octroi des brevets limite le processus d'imitation par les entreprises imitatrices. En effet, dans les industries pharmaceutiques où le travail d'ingénierie est techniquement facile, l'imitation est moins coûteuse en temps et en argent sans une protection par un brevet. (Nelson, 1981, 653).

### **1.2 'la culture' arabe de la rente et l'entrepreneuriat**

Comme les institutions formelles, les institutions informelles (comme la culture) exercent un impact significatif sur l'activité entrepreneuriale. Ces institutions informelles déterminent les opportunités entrepreneuriales en façonnant le comportement des individus dans la société.

Dans ce sens, beaucoup d'auteurs (Jack and Anderson, 2002; Anderson and Smith, 2007) soutiennent que l'entrepreneur raisonne avec une dimension morale socialement approuvée où la création et l'exploitation des entreprises devrait être conforme à un comportement acceptée par la société. (El Harbi and Anderson, op.cit, 438)

L'aisance financière dont bénéficient les pays arabes due à la richesse en hydrocarbures associée à une mauvaise gouvernance a développé chez la population un comportement rentier. En effet, une grande majorité des économistes institutionnalistes montrent que la dotation en ressources naturelles a un impact négatif sur la performance économique. Ainsi, lorsque le pays est doté d'une richesse

naturelle comme c'est le cas pour l'Algérie, « les activités extractives » déterminent le rythme de croissance des autres secteurs. Dans ce cas, le gouvernement est moins enclin à créer une structure institutionnelle efficiente qui stimule l'investissement dans l'entrepreneuriat et dans les activités novatrices. Il choisit donc de maintenir des 'institutions extractives' ou d'instaurer de nouvelles règles qui permettent de capter la rente et d'en tirer avantage. (Beck and Laeven, 2005, 12)

Ainsi, les pays rentiers n'ont pas les mêmes exigences technologiques et le même esprit entrepreneurial que les pays développés. Ces économies reposent sur les revenus tirés du secteur des hydrocarbures intensif en capital. Suite à la dominance de 'la culture de rente', les technologies requises pour la distribution et l'utilisation de la rente sont importées de l'extérieur et utilisées par des travailleurs étrangers. Par conséquent, l'activité entrepreneuriale et novatrice est très limitée.

Le modèle rentier représente un véritable obstacle et une réelle menace pour la gouvernance dans ces pays. Ce modèle agit comme un frein à une activité entrepreneuriale dynamique, innovatrice et risquée qui caractérise les économies de connaissances. (Anderson and Djeflat, 2013, 200).

Il n'y a aucun doute que le secteur rentier ne peut pas maintenir une croissance économique réelle, puisqu'il dépend de la fluctuation des prix des hydrocarbures et de la rareté de ces ressources. De plus, c'est un secteur à forte intensité en capital ce qui limite le nombre d'emplois créés par celui-ci.

## **2 LA BUREAUCRATIE : CONTRAINTE INSTITUTIONNELLE AUX ENTREPRISES**

Les entreprises privées rencontrent de nombreuses contraintes institutionnelles qui entravent leurs activités et leur développement. La bureaucratie administrative constitue l'un des obstacles institutionnels les plus importants.

En effet, la bureaucratie freine l'innovation, la compétitivité et l'expansion des entreprises et ralentit donc le processus de croissance économique.

## 2.1 Définition de la bureaucratie

Il y a plusieurs définitions de la bureaucratie, la plus appropriée est celle fournie par **Boazeman**. Selon lui, « la bureaucratie est l'ensemble des règles, des régulations et des procédures qui se maintiennent en force et créent des obstacles auxquels se heurtent les agents économiques pour se soumettre à la réglementation formelle » (Lapiente et Provost, 2010, p5).

Donc d'après ces définitions, nous retenons que la lourdeur bureaucratique implique généralement une paperasserie excessive et inutile, un niveau élevé de formalisation et des retards injustifiés. Selon la Banque Mondiale, la bureaucratie ne se limite pas aux obstacles administratifs mais reflète aussi la qualité et l'efficacité des services fournis par les agences du gouvernement, la disponibilité, la crédibilité et la cohérence des informations sur la réglementation imposée. Ajoutant à cela, les procédures incohérentes requises par différents ministères, la complexité des formalités, l'absence d'un système de taxation uniforme pour les entreprises, la complexité des procédures nécessitant l'accord de plusieurs agences gouvernementales et le comportement « Mauvais » des fonctionnaires vis-à-vis des entrepreneurs. (Luo et Junkunc, 2008, p134).

## 2.2 Les causes de la bureaucratie

La bureaucratie est devenue une pathologie économique et un frein pour le développement de l'entrepreneuriat. Comme tout phénomène, la bureaucratie a des racines. Plusieurs facteurs sont responsables de ce phénomène. Nous nous focalisons sur deux principales causes :

### 2.2.1 La nature des institutions politiques :

Les régimes politiques autoritaires sont caractérisés par une concentration du pouvoir, où ce dernier est limité à un petit groupe d'acteurs. Pour prouver son engagement et sa crédibilité, le gouvernement adopte une réglementation administrative excessive. Ainsi, dans ce type de système, la lourdeur administrative

représentée par un excès de la réglementation est un outil par lequel l'autorité exécutive montre son engagement et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens. ( Lapuente et Provost ,op.cit, p 13).

### **2.2 2 Le pouvoir discrétionnaire :**

Ce facteur représente sans doute l'origine principale de la bureaucratie administrative. Dans les pays où les institutions sont médiocres, il y'a une absence de contraintes institutionnelles exécutives qui peuvent limiter le pouvoir discrétionnaire des bureaucrates. Ainsi, les fonctionnaires bureaucrates profitent de ce pouvoir -qui leur donne la capacité à interpréter librement les normes de la réglementation dans leur processus d'exécution- pour créer plus d'obstacles et de barrières (complexité administrative, des retards dans l'accomplissement de leur fonction,...), sans compromettre la réglementation formelle. Cette bureaucratie est donc de nature informelle puisqu'elle n'est pas édictée par les autorités réglementaires mais plutôt par un abus de pouvoir de la part des fonctionnaires. (Duvanova, 2014, p 300)

De plus, lorsque le système informationnel est faible, les fonctionnaires bureaucrates profitent de l'asymétrie de l'information (ceux-ci détiennent plus d'informations sur la réglementation formelle que les contribuables) ajoutée à leur pouvoir discrétionnaire. Ils adoptent un comportement opportuniste, en modifiant les mécanismes de l'application des lois à leur avantage tout en générant de la paperasserie. Dans ce cas, ce n'est pas la réglementation formelle qui pose problème mais c'est plutôt sa mise en application.

Cette explication rejoint la définition des institutions par Douglass North dans son ouvrage (institutions, institutional change and economic performance). « Les institutions sont les règles formelles, informelles et leur caractéristique d'application ». (North , 1990, p2) . Cette dernière variable nous montre qu'il ne suffit pas de créer des règles efficaces mais qu'il faut aussi les appliquer efficacement.

### **2.2 3 La corruption bureaucratique**

Nous ne pouvons pas parler de bureaucratie sans aborder le thème de la corruption. Ces deux phénomènes sont très liés. La bureaucratie peut générer de la corruption et vice versa.

Tanzani (1998) dit à ce propos : « Quand les règles sont utilisées pour extraire des pots-de-vin, plus de règles sont créés ». En partant de ce constat, nous déduisons que la corruption cause la bureaucratie. Autrement dit, la recherche d'un gain potentiel de la part des bureaucrates les incitent à rendre la réglementation plus complexe.

## **III. l'environnement des affaires en Algérie :**

### **1. LES CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES IMPOSEES AUX ENTREPRISES**

Dans les années 1990, l'Algérie a été contrainte de procéder à une privatisation de l'économie. Le gouvernement a commencé à privatiser les entreprises publiques. Cependant, cette stratégie s'est terminée car elle a été confrontée à beaucoup d'obstacles. Nous citons ici quelques obstacles administratifs.

Les entreprises sélectionnées pour la privatisation se situaient dans des territoires qui appartiennent à la commune ou à la wilaya. Ces deux dernières bénéficiaient de ressources foncières. Donc elles n'étaient pas incitées à vendre ces entreprises qui leur procuraient un revenu. Pour entraver le processus de privatisation, elles rendaient les démarches bureaucratiques complexes. Cela en provoquant des retards dans la préparation et la fourniture des titres de propriétés ce qui a entraîné des conséquences négatives :

- D'abord la baisse de la valeur de ces entreprises due à la baisse de la valeur des actifs.
- Le découragement des investisseurs privés à acquérir les entreprises, ils pouvaient même renoncer à l'achat. (Khendek , 2013, p171).

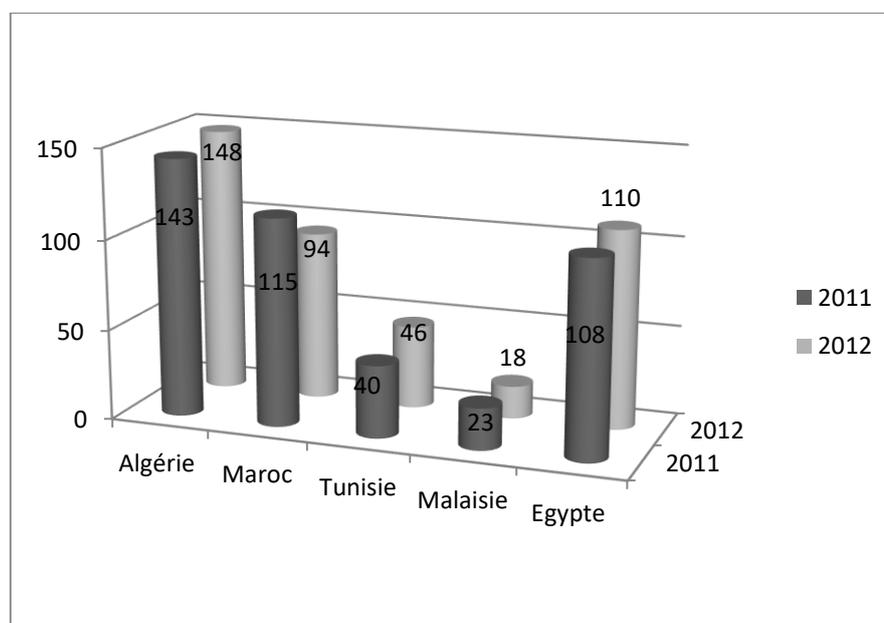
**Le cadre institutionnel actuel :**

Malgré de nombreux atouts (aisance financière, ressources pétrolières, main d'œuvre jeune...), l'Algérie connaît un taux de croissance très faible comparé à ses capacités. Le gouvernement injecte chaque année des sommes colossales dans le circuit économique sans résultat satisfaisant.

L'Algérie est considérée parmi les pays les plus bureaucratisés au monde. Pour résoudre les problèmes économiques, le gouvernement algérien adopte souvent deux méthodes en parallèle : il augmente la quantité de l'argent injecté dans l'économie et crée encore plus de structures bureaucratiques pour faire face aux problèmes bureaucratiques. Ainsi, pour lutter contre la corruption, les autorités publiques créent une nouvelle structure bureaucratique ; pour réduire les importations, le gouvernement instaure une nouvelle procédure bureaucratique (le CREDOC par exemple)... Pour réduire le chômage, il faut fournir plus d'argent à gérer par la bureaucratie en créant de nouveaux mécanismes bureaucratiques. (Lamiri, 2013, p159).

La création des entreprises en Algérie reste très faible. Ceci est dû principalement à la médiocrité des institutions économiques qui régulent le marché. La figure ci-dessous montre le classement de l'Algérie concernant la facilité de faire des affaires.

**Figure 1** : le classement de l'Algérie dans un groupe de pays concernant la facilité de faire des affaires.



**Source** : Mise à jour personnelle tirée de la base de donnée Doing Business (Banque mondiale)

Nous remarquons d'après cette figure, que l'Algérie obtient le plus mauvais classement comparé aux autres pays. Nous voyons aussi qu'il y'a une détérioration de la qualité institutionnelle entre 2011 et 2012, car elle recule dans le classement.

## **2. LA COMPLEXITE DE LA REGLEMENTATION ET LA PERFORMANCE ECONOMIQUE :**

Pour tester le lien entre la complexité de la réglementation et la croissance économique, nous procédons à une comparaison simple entre quelques pays. Nous prenons ainsi des indicateurs de performance et des indicateurs reflétant la complexité de la réglementation.

**Les indices de la performance économique :**

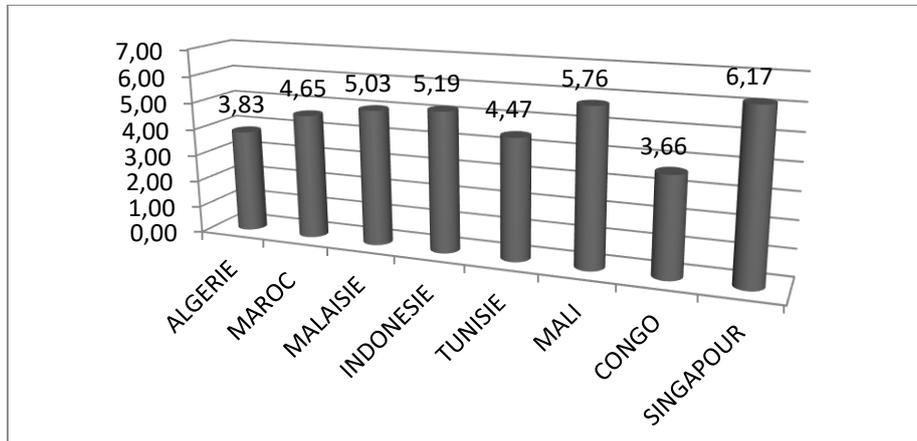
Nous avons choisi deux déterminants de la performance, à savoir : le taux de croissance économique et le nombre des entreprises nouvellement enregistrées par an.

**Les indicateurs de la lourdeur de la réglementation :**

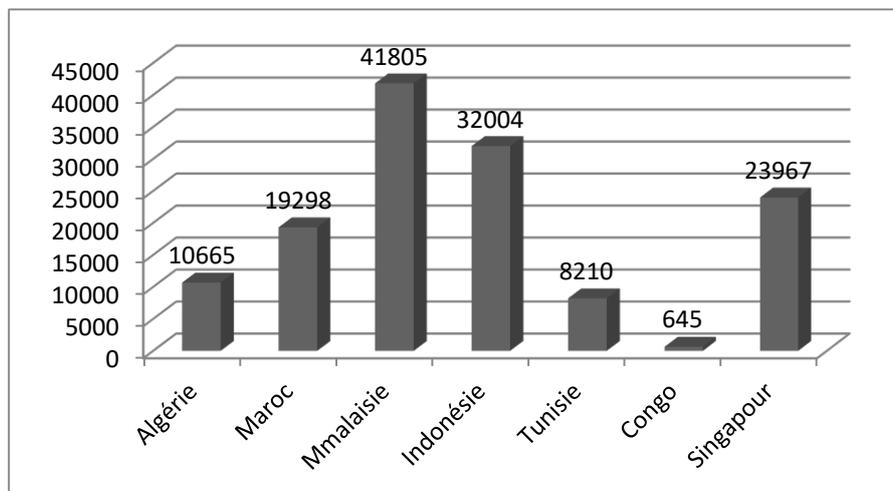
Nous avons opté pour trois déterminants qui selon nous sont les plus pertinents : le nombre de procédures nécessaires pour la création d'une entreprise, le délai requis pour le paiement des taxes par an et le niveau de la régulation étatique.

Petite précision :

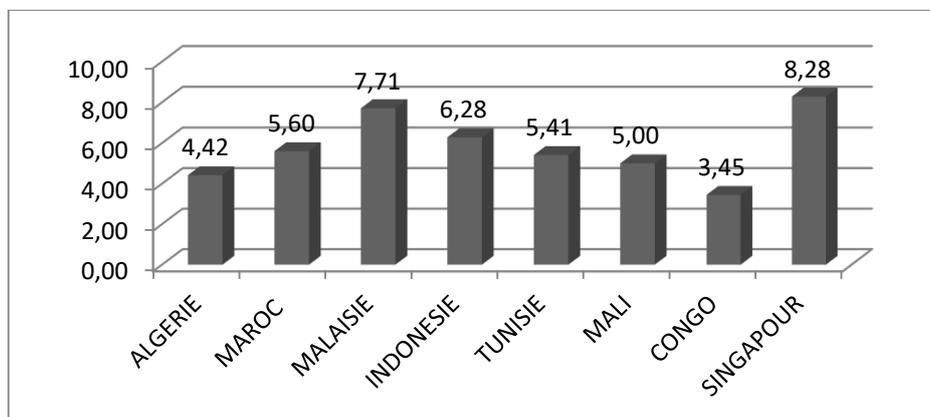
La régulation étatique est un indicateur calculé sur la base d'une échelle allant de 0 à 10 : 0 signifiant un État interventionniste, qui régule l'ensemble de l'activité économique et 10, un État qui intervient très peu. Cet indicateur synthétise plusieurs aspects : 1) le contrôle du crédit ; 2) le contrôle du marché du travail; et 3) le contrôle des entreprises par des pouvoirs de contrôle, bureaucratiques ou autres, incluant des formes d'extorsions illégales qui viennent limiter la liberté du marché. Plus les contrôles extérieurs au marché sont importants, plus l'indicateur s'approche de 0. Inversement, plus le marché est libre et sans entrave, plus la valeur de cet indicateur s'approche de 10. Cette information est construite par le CATO Institute situé à Washington. Il s'agit d'un organisme voué à la défense de la libre entreprise créé au milieu des années 1970. (Perspective monde)

**Figure 2 :** Taux de croissance moyen calculé sur la base de onze ans (2000-2010)

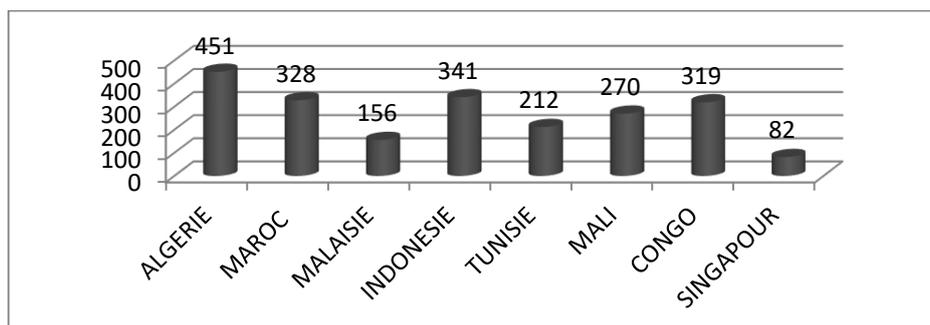
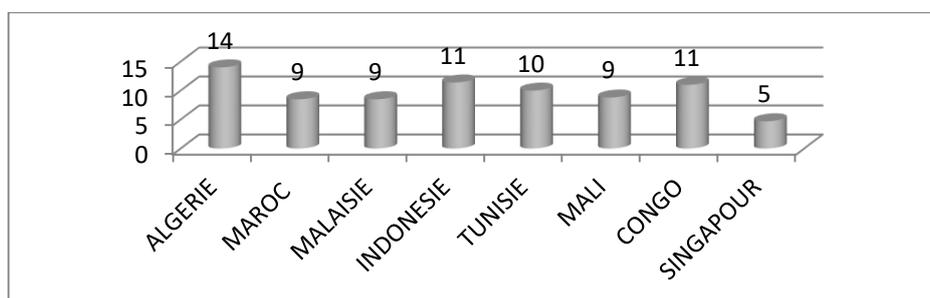
Source : Mise à jour personnelle tirée de la banque mondiale

**Figure 3 :** le nombre moyen des nouvelles entreprises enregistrées par an

Source : élaboré par le chercheur sur la base des données de doing business

**Figure 4 :** la moyenne des réglementations étatiques par pays (2000-2010)

Source : élaboré par le chercheur à partir de la base de données perspective monde

**Figure 5 :** le délai nécessaire moyen pour le paiement des impôts (heures/an) en 2012**Figure 6 :** le nombre de procédures moyen pour créer une entreprise en 2012

Source : élaboré par le chercheur à partir des données de doing business

**Analyse des graphes :**

Dans la figure 2, nous remarquons que l'Algérie et le Congo sont les deux pays qui réalisent les taux de croissance les plus faibles. Ses voisins : le Maroc et la Tunisie arrivent à dépasser les 4 % de croissance par an, malgré leur faible dotation en ressources naturelles. Singapour qui est une économie émergente et fait partie des quatre dragons asiatiques, réalise le taux de croissance le plus élevé dans ce groupe de pays.

La figure 3 représente le nombre moyen des entreprises nouvellement créées par an. La Malaisie obtient la première place du classement dans ce groupe de pays. En moyenne, ce pays crée plus de 41000 entreprises. L'Algérie devant la Tunisie et le Congo, connaît un taux de création plus faible comparé à ses grandes capacités financières. Ceci est principalement dû à la médiocrité de l'environnement des affaires caractérisées par une réglementation excessive. Les figures 4 et 5 et 6 confirment ce fait. En effet, d'après la figure 4, l'Algérie obtient l'un des plus mauvais scores concernant la régulation étatique. L'Etat algérien figure parmi les états les plus interventionnistes et les plus bureaucratiques au monde. Ainsi, peu de liberté est donnée au marché. De ce fait, pour créer une entreprise en Algérie il faut en moyenne 14 procédures alors qu'à Singapour il n'en faut que 5. L'entrepreneur algérien consacre plus de 451 heures par an une moyenne de 15 heures par mois pour préparer, déclarer et payer les taxes. Parmi ce groupe de pays, c'est l'Algérie qui obtient le plus mauvais score.

Enfin, nous pouvons dire que dans l'ensemble et en se basant sur les indicateurs utilisés, les économies qui possèdent une réglementation plus légère sont ceux qui obtiennent les meilleurs scores en termes de performance économique. La Malaisie et Singapour sont les deux pays caractérisées à la fois par un cadre institutionnel efficient et un meilleur taux de croissance. Ceci prouve que des procédures réglementaires plus simples incitent les agents économiques à investir dans la création des entreprises, ce qui permet de réaliser de meilleurs taux de croissance économique.

### Conclusion

Ce travail avait pour objectif de déterminer le lien entre les institutions et l'activité entrepreneuriale. Ainsi, nous avons montré à travers notre analyse que les institutions exercent un impact significatif sur la décision des acteurs économiques. En effet, lorsque l'environnement institutionnel est efficient garantissant la protection des droits de propriété et des contrats, les agents sont incités à investir dans des activités productives. Cependant, lorsque le cadre institutionnel est médiocre, il dissuade les individus et les encourage à investir dans des activités à faible risque ou dans des activités informelles.

L'Algérie comme la majorité des pays rentiers est touchée par le phénomène de la malédiction des ressources naturelles. En reposant sur ce secteur et en maintenant une structure institutionnelle déficiente, l'Algérie perd toutes ses chances de rattraper les pays émergents. En effet, cette culture « rentière » qui caractérise les entrepreneurs algériens entrave les possibilités entrepreneuriales. Cela dit, les études faites sur le sujet restent limitées et ne sont pas parvenues à montrer un lien fort entre les institutions et l'entrepreneuriat. Ce facteur manquant ne serait-il pas lié à l'absence tout simplement de l'esprit entrepreneuriale ?

### Bibliographie:

- ANDERSON T, DJEFLAT A (2013) *The real issues of the Middle East and the Arab spring*, Washington, Springer Edition.
- BECK T., LAEVEN L. (2005) *Institution building and growth in transition economies*, World Bank Policy Research Working Paper 3657, 1-54.
- Bula, AO. (2012) *Evolution and theories of entrepreneurship: A critical review on Kenyan perspective*, International journal of business and commerce, vol 1, n° 11, 81-96.
- CROITORU A. (2012) Schumpeter, J.A., 1934 (2008), *The Theory of Economic Development: An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest and the*

Business Cycle Development, Journal of comparative research in anthropology and sociology, vol 3, n°2, 137-148.

- DUVANOVA D. (2014), Economic regulations, red tape and bureaucratic corruption in post communist economies, Journal of world development, vol 59, pp 298-312.

- EL HARBI S. ,ANDERSON AR.( 2010), Institutions and the shaping of different forms of entrepreneurship, The Journal of Socio-Economics , n°39 ,436–444.

- EMMETT RB. (2010) Frank H. Knight on the “Entrepreneur Function” in Modern Enterprise, Michigan State University , 2-24.

- HAGEMANN H. (2013) Schumpeter theory of economic development, university of Kragujevac, 1-26.

- KHENDEK.S (2012-2013), le rôle des institutions dans la croissance économique dans les pays en développement- cas de l’Algérie-, thèse de Magistère, Tlemcen.

- Knight F. (1921) Risk, uncertainty and profit, Boston and New York, The riberside press Cambridge.

- LAMIRI A. (2013), La décennie de la dernière chance : emergence ou déchéance de l’économie algérienne, CHIHAB Edition, Alger.

- LANDSTROM H.( 2005) Pioneers in Entrepreneurship and small business research, Sweden, International Studies in entrepreneurship, Springer.

- LAPUENTE V. PROVOST C. (2010), Political institutions and administrative red tape, The Third Biennial conference Regulation and Governance, Dublin,pp 1-24

- Luo Y. Junkunc M. (2008), How private enterprises respond to government Bureaucracy in Emergeng Economies: The effects of Entrepreneurial Type and Governance, Strategic entrepreneurship journal, n°2, 133-153.

- Menudo JM. (2014), Jean-Baptiste Say et les compétences entrepreneuriales pour l’industrialisation, Innovation, n°45, 39-57.

- 
- NELSON R. (1981) Incentives for entrepreneurship and supporting institutions, 647-661
  - NORTH, D.(1990), Institutions, Institutional Change and Economic Performance, Cambridge, Cambridge University Press.
  - PRADIER PC. , SERRANO D. (2000) Frank h. knight le risque comme critique de l'économie politique, Revue de synthèse : 4e S., n°1-2, 79-116.
  - SAY JB. (1803) Traité d'économie politique, Paris, Institut Coppet.
  - Schumpeter J. (1943) Capitalism Socialism and Democracy, London and New York, Routledge Edition.